



Annulation d'une promesse de vente immobiliere entre particuliers

Par **plums**, le 14/06/2011 à 12:58

Bonjour,
Nous sommes propriétaires et nous avons signé une promesse de vente avec un particulier, nous devons le signer devant un notaire mais nous avons dû annuler la signature car nous ne pouvons plus vendre car la mutation de mon mari a été annulée, comment annuler définitivement cette promesse de vente avec ce particulier qui ne veut rien entendre et veut nous mettre au tribunal, aucun versement n'a été effectué. Merci d'avance pour vos réponses car j'angoisse.

Par **vanceslas**, le **20/06/2011** à **18:59**

Bonsoir si cette promesse a été faite entre vous je pense que toutes les conditions de la vente n'ont pas été stipulées ne vous inquiétez pas, s'il y a de l'argent à perdre laissez le faire